

Quelles aides à l'embauche d'un apprenti ?

Embauche d'un(e) apprenti(e) : vous avez droit à des aides !

L'aide unique pour les employeurs recrutant des apprentis - pour inciter les entreprises à embaucher des apprentis - a été mise en place le 1er janvier 2019.

Elle remplace les dispositifs suivants :

- l'aide TPE jeunes apprentis
- la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE
- l'aide régionale au recrutement d'un apprenti supplémentaire
- le crédit d'impôt apprentissage.

Montant de l'aide unique pour le recrutement d'apprentis

Le montant de l'aide unique est plafonné et il diffère selon l'année d'apprentissage prise en compte :

- 1ère année du contrat d'apprentissage : 4125 € maximum
- 2ème année du contrat d'apprentissage : 2000 € maximum
- 3ème année : 1200 € maximum
- 4ème année (si prévue par le contrat d'apprentissage) : 1200 € maximum.

Conditions d'obtention de l'aide unique

Pour pouvoir prétendre à l'aide unique pour l'apprentissage, l'entreprise doit respecter les critères suivants :

- Employer moins de 250 salariés
- Conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er janvier 2019
- Recruter des apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac.



LES CONSEILLERS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT SE DÉPLACENT DANS UN BUREAU MOBILE PRES DE CHEZ VOUS !

Les experts de la CMA vous accueillent de 9h30 à 13h00, avec ou sans RDV sur 3 communes proches :

ANDERNOS

Chaque 4e JEUDI du mois
Salles d'Arts Corporels, Entrée CAASI
2 avenue Gustave Eiffel

SALLES (EN ALTERNANCE AVEC BELIN-BELIET)

Chaque 3e MERCREDI du mois
Place du Champs de Foire

BELIN-BELIET (EN ALTERNANCE AVEC SALLES)

Chaque 3e MERCREDI du mois
COWORKING "ESPACE 21"
1 rue Nicolas Brémontier

QUELS SONT LES SERVICES DISPONIBLES

- Rendez-vous personnalisés,
- Formalités,
- Création d'entreprise,
- Développement/transmission d'entreprise,
- Apprentissage et orientation,
- Conseils personnalisés.

Pour plus d'informations sur le Bus de l'Artisanat, rendez-vous sur le site www.artisans-gironde.fr/bus ou par téléphone 05.56.99.91.14

* Les dates de la tournée sont susceptibles d'être modifiées par la CMA ou les communes. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.artisans-gironde.fr/bus



2ème Semaine de la Création et Reprise d'entreprise du 8 au 18 octobre

La CCI Bordeaux Gironde et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale – délégation Gironde, avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne, organisent du 8 au 18 octobre la 2e édition de la Semaine de la Création et Reprise d'entreprise. Conseils, financement, assurance-prévoyance ... Des professionnels vous apportent des conseils individuels sur mesure et vous donnent toutes les clés pour réussir votre projet de création ou reprise d'entreprise.

4 espaces thématiques

Une quarantaine de professionnels vous accueillent sur 4 espaces ouverts au public de 9h00 à 12h00

- Espace conseil regroupant les partenaires professionnels de l'accompagnement des créateurs d'entreprises
 - Espace financement réunissant l'ensemble des acteurs bancaires, de cautionnement et d'aides au financement
 - Espace Assurances - prévoyance regroupant l'ensemble des acteurs de l'assurance et de la prévoyance pour les entrepreneurs
 - Espace Institutionnel composé de 6 acteurs : Conseil Régional, Pôle Emploi, URSSAF, CRESS, Ordre des Experts-Comptables, Ordre des Avocats
- Un espace supplémentaire sur la date de Bordeaux réunira les acteurs de l'hébergement juridique et physique.

Pourquoi adhérer à l'association... et rejoindre les 80 adhérents de 2019

Adhérer à l'ACASI permet de rencontrer d'autres acteurs économiques de la ville et de se faire connaître pour accroître le nombre de prescripteurs, de clients et de partenaires.

Participer aux petits-déjeunés et aux after-works permet aussi d'être informé de l'actualité boïenne et de l'Association.

En résumé, grâce à l'ACASI, on communique plus facilement, on mêle l'utile à l'agréable ! L'adhésion est à 60 euros l'année.

acasbiganos@gmail.com www.acasi.fr 06 87 51 07 20 - Carole Cubilier